

Echec de la loi : déception des syndicats agricoles

© 11/07/2018 |  Terre-net Média

L'échec des sénateurs et des députés à s'accorder sur une version commune du projet de loi agriculture et alimentation mardi a provoqué la déception des syndicats agricoles qui demandent une fois de plus qu'on leur assure des revenus décents.

La commission des affaires économiques du Sénat a reproché dans un communiqué au rapporteur Jean-Baptiste Moreau (LREM) et aux députés de la majorité membres de la **commission mixte paritaire** (CMP) d'avoir fait « marche arrière » sur les « modalités d'élaboration des indicateurs contribuant à la formation des prix agricoles pourtant adoptées par l'Assemblée nationale et par le Sénat » créant ainsi « de **nouveaux points bloquants** ». Contre l'avis du gouvernement, les députés avaient prévu qu'« à défaut d'indicateurs » fournis par les interprofessions, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) et FranceAgriMer devraient en proposer, disposition maintenue au Sénat, selon la même source.

Pour la **FNSEA**, « à la veille des difficiles négociations commerciales de l'automne, la manœuvre politique l'a finalement emporté sur le réalisme d'un texte respectueux de l'esprit des **États Généraux de l'Alimentation** (EGA) et du travail conjoint des parlementaires ». « Sur la question centrale des indicateurs de coûts de production, rappelons qu'il s'agit juste de mettre à disposition des producteurs une référence neutre et indiscutable dans leurs relations commerciales avec l'aval de la filière. Sans ce garde-fou efficient, que peuvent peser les agriculteurs face à quatre centrales d'achat qui concentrent à elles seules 94 % du marché alimentaire national ? », s'interroge le syndicat majoritaire dans un communiqué. « Après l'échec de la CMP, les député.e.s doivent remettre la question du revenu paysan au cœur de ce projet de loi ! Sauront-ils s'imposer face au gouvernement ? », a également demandé la **Confédération paysanne** sur Twitter. Le **Modéf** (Mouvement de défense des exploitants familiaux) et la **Coordination rurale** ont pour leur part insisté sur le besoin de fixer des prix plancher dans cette loi qui leur semble pour l'instant insuffisante. Cette loi « se contente de suggestions et ne prévoit aucun moyen pour s'assurer du respect des dispositions prévues », or « compter sur la bonne volonté des industriels et distributeurs est complètement irréaliste et irresponsable ! », insiste Bernard Lannes, président de la Coordination Rurale, cité dans un communiqué. Pour le Modéf, cette loi « ne permettra pas aux exploitants de mettre un terme aux différentes crises et de vivre dignement de leur travail », et « ne donnera pas non plus des outils économiques et législatifs pour une orientation vers une agriculture rémunératrice, diversifiée, respectueuse des Hommes et de l'environnement », indique-t-il dans un communiqué.